

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/320 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LES MARCHES RELATIFS A LA LOCATION DU PARC AUTOMOBILE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le quinze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. CASTELLI Yannick
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BARTOLI Marie-France
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline.

Mme NATALI Anne-Marie ne prend pas part au vote.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les marchés concernant la location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse avec la SAS HOLCAR sise Aéroport de Poretta à Borgo.

Les caractéristiques des marchés sont les suivantes :

Lot n° 1 : « Véhicules renouvelés tous les 12 mois »

- 9 véhicules minimum - 27 véhicules maximum
 - Montant minimum pour 48 mois : 257 280,00 € HT
 - Montant maximum pour 48 mois : 784 320,00 € HT

Lot n° 2 : « Véhicules renouvelés tous les 24 mois »

- 11 véhicules minimum - 28 véhicules maximum
 - Montant minimum pour 48 mois : 300 000,00 € HT
 - Montant maximum pour 48 mois : 762 720,00 € HT

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Signature des marchés pour la location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché passé pour la location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse.

I/ NATURE DE LA PRESTATION

La prestation consiste en la mise à disposition de la Collectivité Territoriale de Corse d'un parc automobile de véhicules neufs

- de couleur uniformément « gris métallisé », quelles que soient les marques et modèles proposés

dont,

- les garanties d'assurance tous risques avec franchises et personnes transportées ;
- l'entretien, le dépannage et la réparation

sont à la charge du prestataire de service.

II/ FORME DU MARCHÉ

Le marché comprend une tranche unique et deux lots :

- Lot n° 1 « Véhicules renouvelés tous les 12 mois »
- Lot n° 2 « Véhicules renouvelés tous les 24 mois »

Le marché est passé selon la forme d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, pour une quantité minimale de 20 véhicules et une quantité maximale de 55 véhicules répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : 9 véhicules minimum - 27 véhicules maximum
- Lot n° 2 : 11 véhicules minimum - 28 véhicules maximum

Les caractéristiques techniques des véhicules sont les suivantes :

LOT N° 1 : « VEHICULES RENOUVELES TOUS LES 12 MOIS »

CATEGORIE	PUISSANCE FISCALE	CYLINDREE	PUISSANCE THERMIQUE	NOMBRE	CARACTERISTIQUES PARTICULIERES
Véhicule particulier hybride	5 CV	Entre 1339 et 1798 cm3 environ	entre 65 et 75 kw	1 à 2	Couleur : gris foncé Motorisation hybride (essence / électrique)
Véhicule particulier	7 à 9 CV	Entre 1870 et 1997 cm3		1 à 6	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule particulier	5 à 7 CV	Entre 1560 et 1870 cm3		2 à 6	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule particulier	4 à 5 CV	Entre 1398 et 1461 cm3		3 à 10	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule utilitaire	4 à 6 CV	Entre 1400 cm3 et 1500 cm3		2 à 3	Modèle vitré Couleur : gris foncé Motorisation diesel
TOTAL				9 à 27	

LOT N° 2 : « VEHICULES RENOUVELES TOUS LES 24 MOIS »

CATEGORIE	PUISSANCE FISCALE	CYLINDREE	PUISSANCE THERMIQUE	NOMBRE	CARACTERISTIQUES PARTICULIERES
Véhicule particulier	5 à 7 CV	Entre 1560 et 1870 cm3		2 à 5	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule particulier	4 à 5 CV	Entre 1398 et 1461 cm3		6 à 18	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule société	4 à 6 CV	Entre 1400 cm3 et 1500 cm3		1	Modèle vitré Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule utilitaire	4 à 6 CV	Entre 1400 cm3 et 1500 cm3		1 à 2	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
Véhicule utilitaire (petit fourgon)	5 CV environ	1560 cm3 environ	4 à 5 m3	1 à 2	Couleur : gris foncé Motorisation diesel
TOTAL				11 à 28	

¹ Les véhicules seront équipés de pneus neige dont le coût est compris dans le prix du marché.

III/ LES PRIX

Le marché est à prix unitaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que les frais afférents aux frais de transport, la livraison, ainsi que :

- la carte grise ;
- la mise à disposition du véhicule et de ses équipements ;
- les documents administratifs ;
- les frais de dossier ;

- le véhicule relais de remplacement mis à disposition ;
- les plaques d'immatriculation ;
- l'assurance tous risques avec franchise et personnes transportées ;
- les pneumatiques ;
- les frais afférents à l'entretien, la réparation, l'assistance, le remorquage et le remplacement du véhicule.

La fourniture du carburant est exclue des prestations.

Les prix seront fermes la première année puis révisables annuellement.

IV/ DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 48 mois à compter de la date de début des prestations indiquée au titulaire lors de la notification du marché.

Le délai de livraison des véhicules est défini à l'acte d'engagement sans pouvoir excéder 12 semaines à compter de la notification du bon de commande.

V/ IMPUTATION

Le marché sera imputé au chapitre 930, article 61351 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

VI/ PROCEDURE DE CONSULTATION

La procédure de consultation est celle d'un appel d'offres, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

VII/ CRITERES DE JUGEMENT

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des candidatures :

- Capacités professionnelles, Capacités techniques et Capacités financières

Critères de jugement des offres :

- Coût global (pondération : 50 %)
- Valeur technique (pondération : 40 %)
- Délai de livraison (pondération : 10 %)

Le critère « Coût global » a été apprécié au regard des sous-critères suivants :

- coût total de la location des véhicules (40 %)
- montant des franchises d'assurance proposées (10 %)

Le critère « Valeur technique » a été apprécié au regard des sous-critères suivants :

- caractéristiques des véhicules (11 %) ;
- localisation des lieux d'entretien (11 %) ;
- modalités de remplacement d'un véhicule immobilisé (11 %) ;
- qualité des services proposés et leur adaptabilité (5 %) ;

- services complémentaires proposés (2 %).

VIII/ DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

La procédure de consultation a été engagée le 1^{er} août 2011 et la date limite de remise des offres fixée au 14 septembre 2011. Cinq dossiers de consultation ont été retirés et une offre a été remise par la SAS HOLCAR représentée par M. Jean-Baptiste Dominici pour les deux lots.

Lors de sa séance en date du 15 septembre 2011, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture du pli, a relevé les justificatifs remis à l'appui de l'offre et de la candidature et en a confié l'analyse au service instructeur de la Collectivité.

Le soumissionnaire a produit l'ensemble des documents justifiant de capacités professionnelle, technique et financière satisfaisantes au regard du type de prestations à réaliser

Le 27 octobre 2011, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les deux lots du marché à la société HOLCAR dont l'offre financière et technique répond aux attentes de l'administration.

Le candidat a remis l'ensemble les documents prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter les marchés concernant la location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse avec la SAS HOLCAR sise Aéroport de Poretta à Borgo.

Les caractéristiques des marchés sont les suivantes :

- Lot n° 1 : « Véhicules renouvelés tous les 12 mois »
9 véhicules minimum - 27 véhicules maximum
Montant minimum pour 48 mois : 257 280,00 € HT
Montant maximum pour 48 mois : 784 320,00 € HT

- Lot n° 2 : « Véhicules renouvelés tous les 24 mois »
11 véhicules minimum - 28 véhicules maximum
Montant minimum pour 48 mois : 300 000,00 € HT
Montant maximum pour 48 mois : 762 720,00 € HT

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.